



Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Bilan 2019-2020 **Plan d'action 2020-2021**

Table des matières

Introduction	3
Investissement Québec et ses secteurs d'activité	4
Notre mission.....	4
Notre nouvelle organisation	4
Nos valeurs.....	5
Notre clientèle	5
Nos partenaires.....	5
Notre effectif.....	5
Répartition de l'effectif régulier par région administrative au 31 mars 2020	6
Représentativité des personnes handicapées.....	6
Engagement d'Investissement Québec à réduire les obstacles.....	6
Bilan des mesures prises au cours de l'année 2019-2020	7
Priorité 1 : Accessibilité des centres d'affaires et mesures d'urgence	7
Priorité 2 : Accessibilité de l'information générale et du site Internet	9
Priorité 3 : Gestion des ressources humaines.....	10
Priorité 4 : Approvisionnement en biens et en services.....	11
Priorité 5 : Diffusion et sensibilisation des employés	12
Plan d'action 2020-2021	13
Priorité 1 : Accessibilité des centres d'affaires et mesures d'urgence	13
Priorité 2 : Accessibilité de l'information générale et du site Internet	15
Priorité 3 : Gestion des ressources humaines.....	16
Priorité 4 : Approvisionnement en biens et en services.....	18
Priorité 5 : Diffusion et sensibilisation des employés	19
Reddition de comptes	20
Responsable et collaborateurs du plan d'action	20
Responsable du plan d'action à l'égard des personnes handicapées	20
Approbation et diffusion du plan d'action	21
Mise en œuvre du plan d'action	21
Coordonnées pour joindre un représentant de l'organisation	21

Introduction

La Société est fière de présenter son plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, et ce, conformément à l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q., chapitre E-20.1). Ce plan d'action a pour principal objectif d'éliminer ou de réduire les obstacles que pourraient rencontrer les personnes handicapées qui s'adressent à notre Société ou qui font partie de son personnel.

Article 61.1

« Chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité locale qui compte au moins 15 000 habitants adoptent, au plus tard le 17 décembre 2005, un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activité. Ce plan comporte en outre tout autre élément déterminé par le gouvernement sur recommandation du ministre. Il doit être produit et rendu public annuellement ».

Le plan d'action d'Investissement Québec à l'égard des personnes handicapées 2020-2021 se décline en deux volets :

- Le premier volet dresse la liste des mesures prises au cours de l'année 2019-2020 pour éliminer ou prévenir les obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées ou les employés qui utilisent les installations et les services de la Société et identifie les obstacles à prioriser à la lumière des constats établis.
- Le deuxième volet traite des mesures retenues pour la période 2020-2021 en vue de faciliter l'intégration des personnes handicapées ou des employés au sein de l'organisation, notamment en ce qui a trait à la sécurité des personnes ayant des limitations fonctionnelles et à la mise en place de mesures visant à sensibiliser l'ensemble de nos employés à l'intégration des personnes handicapées dans le milieu de travail et ainsi la favoriser. Le plan 2020-2021 englobe également les mesures visées pour les établissements du Centre de recherche industrielle du Québec, à la suite à son intégration à Investissement Québec.

Investissement Québec et ses secteurs d'activité

Notre mission

La Société a prioritairement pour mission, tant dans ses activités propres que dans l'administration de programmes ou dans l'exécution de mandats que lui confie le gouvernement ou le ministre, de participer activement au développement économique du Québec conformément aux grandes orientations du gouvernement en la matière. Elle vise à stimuler l'innovation dans les entreprises, l'entrepreneuriat et le repreneuriat ainsi que la croissance des investissements et des exportations et à promouvoir notamment les emplois à haute valeur ajoutée dans toutes les régions du Québec.

Pour accomplir cette mission, la Société soutient le développement et la création des entreprises de toute taille par des services-conseils aux entrepreneurs et d'autres mesures d'accompagnement, notamment technologiques, ainsi que par des solutions financières adaptées et des investissements, et ce, en cherchant à présenter une offre complémentaire à celle de ses partenaires.

La Société a de plus pour mission de fournir au ministre l'appui nécessaire au Québec, ailleurs au Canada et à l'étranger, à la mise en œuvre des politiques, des stratégies de développement et des programmes qu'il établit ainsi que des autres mesures qu'il prend, notamment en matière de commerce et de prospection d'investissements étrangers.

La Société accomplit sa mission dans une perspective de développement durable en favorisant le respect de l'environnement et l'atteinte des objectifs du gouvernement en matière d'électrification de l'économie et de la lutte contre les changements climatiques.

Notre nouvelle organisation

Faisant suite à l'adoption du projet de loi n° 27, loi concernant l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation le 6 décembre 2019, Investissement Québec a un mandat élargi, avec des leviers supplémentaires, des moyens financiers accrus et une équipe renforcée. Pour la première fois au Québec, les expertises en financement, investissement, innovation, accompagnement et promotion internationale sont intégrées afin de mieux répondre aux enjeux des entreprises et de l'économie du Québec. Dans ce contexte, certaines opérations du ministère de l'Économie et de l'Innovation et les opérations du Centre de recherche industrielle du Québec ont été fusionnées avec Investissement Québec.

Nos valeurs

Audace

Nous défendons les idées créatives et prenons les risques nécessaires pour innover.

Collaboration

Ensemble, nous trouvons des solutions et passons à l'action.

Engagement

Nous sommes ambitieux, nous nous investissons avec énergie, nous développons notre talent et le mettons au service de nos clients.

Notre clientèle

La Société a comme principal objectif de soutenir :

- Les entreprises à tous les stades de leur développement
- Les entreprises de l'économie sociale ou des coopératives
- Les sociétés étrangères qui ont investi ou qui pourraient investir au Québec
- Les municipalités

Nos partenaires

Nous travaillons avec tous les partenaires d'affaires en vue de réaliser notre mission :

- Institutions financières
- Ministères et organismes gouvernementaux
- Associations régionales et sectorielles
- Organismes de l'économie sociale et coopérative
- Universités et autres centres de recherche

Notre effectif

Au 31 mars 2020, Investissement Québec comptait 571 employés permanents répartis dans ses 17 centres d'affaires situés au Québec et ses 12 centres d'affaires à l'étranger. Avec l'intégration des employés du Centre de recherche industrielle du Québec le 1^{er} avril 2020 et celle des employés du ministère de l'Économie et de l'Innovation le 18 juin 2020, elle compte à ce jour près de 1 000 employés.

Répartition de l'effectif régulier par région administrative au 31 mars 2020

Région administrative	Nombre d'employés
01 — Bas-Saint-Laurent	10
02 — Saguenay–Lac-Saint-Jean	9
03 — Capitale-Nationale	145
04 — Mauricie	5
05 — Estrie	6
06 — Montréal	321
07 — Outaouais	3
08 — Abitibi-Témiscamingue	2
09 — Côte-Nord	2
11 — Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1
12 — Chaudière-Appalaches	7
13 — Laval	16
16 — Montérégie	23
17 — Centre-du-Québec	14
Hors Québec	7
Total	571

Représentativité des personnes handicapées

Nous comptons parmi nos employés des personnes visées par le programme d'accès à l'égalité en emploi. Selon les données compilées par le formulaire de déclaration volontaire, les personnes handicapées représentent 0,7 % de nos effectifs en date du 31 mars 2020.

Engagement d'Investissement Québec à réduire les obstacles

Investissement Québec adhère aux principes de diversité et d'égalité en emploi. Assujettie à la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*, elle a mis sur pied en 2006 un programme visant à augmenter la représentativité de certains groupes au sein de son personnel. Au fil des ans, diverses mesures ont été mises en œuvre afin de favoriser le recrutement et l'intégration de membres des groupes actuellement sous-représentés.

Bilan des mesures prises au cours de l'année 2019-2020

Priorité 1 : Accessibilité des centres d'affaires et mesures d'urgence

Obstacles anticipés ou identifiés : L'accessibilité des centres d'affaires ou des postes de travail peut devenir un obstacle si elle ne répond pas aux particularités entourant les besoins propres à une personne handicapée.

Objectifs	Mesures	Indicateurs	État de réalisation	Suites à donner
Effectuer, au besoin, les améliorations et/ou adaptations pertinentes et raisonnables dans les centres d'affaires où les employés et la clientèle handicapée pourraient avoir des besoins particuliers.	Sensibiliser les propriétaires des immeubles aux problématiques d'accessibilité que connaissent les personnes handicapées.	Nombre et types de sensibilisation réalisés	En continu	Reconduction de la mesure
	S'assurer que l'aménagement intérieur de nos centres d'affaires et les espaces de travail sont accessibles aux personnes handicapées.	Nombre de modifications à l'aménagement intérieur et nombre de postes de travail adaptés suite aux recommandations.	En continu. Notre ergonome est disponible pour répondre aux demandes éventuelles. De plus, lors de la conception des plans de nos nouveaux bureaux à Québec, les architectes ont calculé les aires de circulation en fonction de l'utilisation d'un fauteuil roulant, les salles de toilettes possèdent maintenant un espace réservé aux fauteuils roulants et les ascenseurs ont été mis à niveau afin d'être aux normes de la CNESST.	Reconduction de la mesure

Objectifs	Mesures	Indicateurs	État de réalisation	Suites à donner
S'assurer que les personnes handicapées et l'équipe d'évacuation sont informées de la procédure et des mesures d'urgence.	Informar les personnes handicapées nouvellement embauchées de la procédure et des mesures d'urgence.	Nombre de personnes handicapées embauchées informées et moyen utilisé. Transmission d'un courriel aux employés une fois par année.	En continu	Reconduction de la mesure
	Faire un rappel annuel à tous les employés.			

Priorité 2 : Accessibilité de l'information générale et du site Internet

Obstacles anticipés ou identifiés : L'accessibilité des documents, des services ou des mesures d'accommodement offerts au public peut faire l'objet d'une plainte si elle n'est pas adaptée aux besoins particuliers des personnes handicapées.

Objectifs	Mesures	Indicateurs	État de réalisation	Suites à donner
Fournir, sur demande, les documents informatifs destinés au grand public ou à la clientèle dans des modes adaptés aux besoins particuliers des personnes handicapées.	Offrir aux personnes handicapées les mêmes accès, services et informations que ceux fournis aux autres clients.	Nombre de documents adaptés ou rendus disponibles/Nombre de demandes	Aucune demande n'a été formulée.	Reconduction de la mesure
S'assurer du respect des standards sur l'accessibilité des sites Web dans le cadre de la refonte de nos sites en 2019-2020.	Intégrer les standards les plus récents en matière d'accessibilité des sites Web.	Nombre et moyens de sensibilisation utilisés	En continu par le partage des bonnes pratiques et de rapports ponctuels d'évaluation de la performance Web	Reconduction de la mesure

Priorité 3 : Gestion des ressources humaines

Obstacles anticipés ou identifiés : Les personnes handicapées travaillant chez Investissement Québec représentent un faible pourcentage de l'effectif total.

Objectifs	Mesures	Indicateurs	État de réalisation	Suite à donner
Favoriser l'embauche et le maintien en emploi des personnes handicapées.	Sensibiliser l'équipe d'acquisition de talents sur les caractéristiques d'un processus d'embauche inclusif.	Nombre et types d'activités de sensibilisation réalisées	En continu par l'équipe d'acquisition de talents, notamment lors de l'intégration d'un nouveau membre dans l'équipe	Reconduction de la mesure
Veiller à ce que les moyens d'évaluation soient adaptés aux besoins particuliers des personnes handicapées, lors d'un processus de dotation.	Adapter, au besoin, les moyens d'évaluation en tenant compte des limitations fonctionnelles des personnes handicapées.	Nombre d'adaptations effectuées	Aucune demande n'a été formulée.	Reconduction de la mesure

Priorité 4 : Approvisionnement en biens et en services

Obstacles anticipés ou identifiés : Les besoins particuliers des personnes handicapées peuvent être omis lors de l'achat ou de la location de biens ou services.

Objectifs	Mesures	Indicateurs	État de réalisation	Suite à donner
Favoriser l'achat ou la location de biens et de services accessibles aux personnes handicapées.	Lorsque nécessaire, tenir compte dans le choix et l'achat de biens ou services des critères d'accessibilité aux personnes handicapées. Sensibiliser les membres de l'équipe à l'importance de favoriser l'achat ou la location de biens et de services accessibles aux personnes handicapées.	Nombre de membres de l'équipe sensibilisés et moyens utilisés	En continu	Reconduction de la mesure

Priorité 5 : Diffusion et sensibilisation des employés

Obstacles anticipés ou identifiés : Les employés de la Société peuvent avoir une méconnaissance des enjeux, obstacles et besoins des personnes handicapées.

Objectifs	Mesures	Indicateurs	État de réalisation	Suite à donner
Sensibiliser les employés aux enjeux, obstacles et besoins des personnes handicapées.	Promouvoir les événements tels que la Journée internationale des personnes handicapées et la Semaine québécoise des personnes handicapées auprès des employés par des activités de communication.	Activités de communication effectuées	Diffusion d'actualités dans l'intranet de la Société	Reconduction de la mesure
Rendre accessible aux employés le plan d'action à l'égard des personnes handicapées dans l'intranet.	Annonce dans l'intranet de la mise en œuvre du plan d'action 2019-2020	Diffusion du plan d'action dans l'intranet	Accessibilité du plan d'action en tout temps dans l'intranet.	Reconduction de la mesure

Plan d'action 2020-2021

Priorité 1 : Accessibilité des centres d'affaires et mesures d'urgence

Obstacles anticipés ou identifiés : L'accessibilité des centres d'affaires ou des postes de travail peut devenir un obstacle si elle ne répond pas aux particularités entourant les besoins propres à une personne handicapée.

Objectifs	Mesures	Responsable	Indicateurs	Échéances
Effectuer, au besoin, les améliorations et/ou les adaptations pertinentes et raisonnables dans les centres d'affaires où les employés et la clientèle handicapée pourraient avoir des besoins particuliers.	Sensibiliser les propriétaires des immeubles aux problématiques d'accessibilité que connaissent les personnes handicapées.	Direction, Environnement de travail	Nombre et types de sensibilisation réalisés	En continu
	S'assurer que l'aménagement intérieur de nos centres d'affaires et les espaces de travail sont accessibles aux personnes handicapées.	Direction, Environnement de travail	Nombre de modifications à l'aménagement intérieur et nombre de postes de travail adaptés suite aux recommandations	En continu
S'assurer que les employés handicapés et l'équipe d'évacuation sont informés des mesures d'urgence et de la procédure en cas d'incendie.	Informer le personnel handicapé des mesures d'urgence et de la procédure en cas d'incendie.	Direction, Environnement de travail	Nombre d'employés handicapés qui sont informés et moyen utilisé	En continu
	Faire un rappel annuel des mesures d'urgence et de la procédure en cas d'incendie à tous les employés.		Diffusion d'un rappel annuel	31 mars 2021

Objectifs	Mesures	Responsable	Indicateurs	Échéances
Désigner annuellement des accompagnateurs et des remplaçants pour l'évacuation des personnes handicapées en cas d'urgence ou d'incendie.	Assurer annuellement l'identification de personnes responsables de l'accompagnement et de la diffusion de mesures d'accompagnement en cas d'urgence ou d'incendie.	Direction, Environnement de travail	Informar l'équipe d'évacuation et le personnel handicapé.	En continu
Sensibiliser les employés-réceptionnistes des centres d'affaires à l'accueil des personnes handicapées et aux services qui leur sont disponibles.	Produire un document de support pour informer les employés-réceptionnistes des centres d'affaires.	Direction, Environnement de travail	Document de support distribué.	31 mars 2021
Évaluer les postes de travail des personnes handicapées	Mettre en place un processus d'évaluation du poste de travail afin de s'assurer que les besoins spécifiques sont pris en compte.	Direction, Environnement de travail	Évaluation des postes de travail effectuée et besoins spécifiques pris en compte.	En continu

Priorité 2 : Accessibilité de l'information générale et du site Internet

Obstacles anticipés ou identifiés : L'accessibilité des documents, des services ou des mesures d'accommodement offerts au public peut faire l'objet d'une plainte si elle n'est pas adaptée aux besoins particuliers des personnes handicapées.

Objectifs	Mesures	Responsable	Indicateurs	Échéances
Fournir, sur demande, les documents informatifs destinés au grand public ou à la clientèle dans des modes adaptés aux besoins particuliers des personnes handicapées.	Offrir aux personnes handicapées les mêmes accès, services et informations que ceux fournis aux autres clients.	Vice-présidence, Médias, communications et affaires publiques	Nombre de documents adaptés ou rendus disponibles/Nombre de demandes	En continu
S'assurer du respect des standards sur l'accessibilité des sites Web dans le cadre de la refonte de nos sites en 2020-2021.	Intégrer les standards les plus récents en matière d'accessibilité des sites Web.	Vice-présidence, Médias, communications et affaires publiques	Validation par l'entremise des rapports d'évaluation de performance Web	En continu
Mettre en place un registre de plaintes et nommer une personne responsable en cas de plainte.	Mettre en place un registre de plaintes et publier l'information.	Direction principale, Bureau de la conformité, de l'ombudsman et de la gouvernance	Nombre de plaintes	En continu

Priorité 3 : Gestion des ressources humaines

Obstacles anticipés ou identifiés : Les personnes handicapées travaillant chez Investissement Québec représentent un faible pourcentage de l'effectif total.

Objectifs	Mesures	Responsable	Indicateurs	Échéances
Favoriser l'embauche et le maintien en emploi des personnes handicapées.	Sensibiliser l'équipe d'acquisition de talents aux caractéristiques d'un processus d'embauche inclusif.	Direction, Acquisition de talents et partenaire d'affaires	Nombre et types d'activités de sensibilisation réalisées	En continu
Veiller à ce que les moyens d'évaluation soient adaptés aux besoins particuliers des personnes handicapées lors d'un processus de dotation.	Adapter, au besoin, les moyens d'évaluation en tenant compte des limitations fonctionnelles des personnes handicapées.	Direction, Acquisition de talents et partenaire d'affaires	Nombre d'adaptations effectuées	En continu
Sensibiliser les gestionnaires aux mesures d'accommodement pour les personnes handicapées et favoriser celles-ci lorsque possible (ex. horaires adaptés et télétravail).	Sensibiliser les gestionnaires aux besoins particuliers des personnes handicapées.	Direction principale, Rémunération globale et relations de travail	Nombre et types de mesures d'accompagnement réalisées	En continu

Objectifs	Mesures	Responsable	Indicateurs	Échéances
Offrir, au besoin, des activités de perfectionnement aux employés handicapés (ex. formations techniques).	Offrir des formations techniques qui pourraient favoriser une utilisation efficace des équipements et des logiciels mis à leur disposition dans le cadre d'un processus d'adaptation.	Gestionnaires/ Direction, Communications et développement organisationnel	Nombre et types de formations offertes	En continu

Priorité 4 : Approvisionnement en biens et en services

Obstacles anticipés ou identifiés : Les besoins particuliers des personnes handicapées peuvent être omis lors de l'achat ou de la location de biens ou services.

Objectifs	Mesures	Responsable	Indicateurs	Échéances
Favoriser l'achat ou la location de biens et de services accessibles aux personnes handicapées.	Lorsque nécessaire, tenir compte dans le choix et l'achat de biens ou de services des critères d'accessibilité aux personnes handicapées. Sensibiliser les membres de l'équipe à l'importance de favoriser l'achat ou la location de biens et de services accessibles aux personnes handicapées.	Direction, Environnement de travail	Nombre de membres de l'équipe sensibilisés et moyens utilisés	En continu
Lors de l'entrée en fonction d'une personne handicapée, évaluer le poste de travail et faire l'achat ou la location des outils et du matériel nécessaire pour l'accomplissement du travail de l'employé.	Poursuivre le processus d'évaluation du poste de travail afin de s'assurer que les besoins spécifiques sont pris en compte.	Direction, Environnement de travail	Nombre de demandes	En continu

Priorité 5 : Diffusion et sensibilisation des employés

Obstacles anticipés ou identifiés : Les employés de la Société peuvent avoir une méconnaissance des enjeux, obstacles et besoins des personnes handicapées.

Objectifs	Mesures	Responsable	Indicateurs	Échéances
Sensibiliser les employés aux enjeux, obstacles et besoins des personnes handicapées.	Promouvoir les événements tels que la Journée internationale et la Semaine québécoise des personnes handicapées auprès des employés par des activités de communication.	Direction principale, Rémunération globale et relations de travail/Direction, Communications et développement organisationnel	Activité de communication effectuée	Annuellement
Rendre accessible aux employés le plan d'action à l'égard des personnes handicapées par l'intranet.	Annoncer dans l'intranet la mise en œuvre du plan d'action 2020-2021	Direction principale, Rémunération globale et relations de travail	Diffusion du plan d'action dans l'intranet	29 octobre 2020

Reddition de comptes

Dans la période comprise entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020, aucune plainte n'a été reçue quant à l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées et aucune mesure particulière d'accommodement n'a été mise en place.

Responsable et collaborateurs du plan d'action

L'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action à l'égard des personnes handicapées ont été faites en collaboration avec les personnes mentionnées ci-dessous :

Responsable du plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Collaborateurs

Annie Pelchat

Directrice principale, Rémunération globale et relations de travail

annie.pelchat@invest-quebec.com

Benoît Verdon

Directeur, Environnement de travail

benoit.verdon@invest-quebec.com

Geneviève Dallaire

Conseillère spécialisée, stratégie de contenu

genevieve.dallaire@invest-quebec.com

Chantal Séguin

Technicienne, Ressources humaines

chantal.seguin@invest-quebec.com

Approbation et diffusion du plan d'action

Le plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2021 a été adopté le 26 octobre 2020 par la Première vice-présidente, ressources humaines et communications internes, madame Marie Zakaïb et mis en ligne sur le Web (intranet et internet) le 29 octobre 2020.

Ce plan est accessible à tous les employés d'Investissement Québec dans l'intranet et au grand public sur le site Internet de la Société. Il est également disponible en médias adaptés sur demande.

Mise en œuvre du plan d'action

Le responsable du plan d'action à l'égard des personnes handicapées fera un suivi semestriel avec les différents responsables afin d'assurer la mise en place des mesures identifiées et fera part à la Première vice-présidente aux ressources humaines et aux communications internes de la progression du plan.

Coordonnées pour joindre un représentant de l'organisation

Les demandes d'information, les commentaires ou les suggestions sur le plan d'action ou les services offerts par l'organisation aux personnes handicapées peuvent être adressés à madame Chantal Séguin au 514 876-9435, ou par courriel à chantal.seguin@invest-quebec.com.



Édifice Iberville 1
1195, avenue Lavigerie, bureau 060
Québec (Québec) G1V 4N3

600, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 1500
Montréal (Québec) H3B 4L8
1 866 870-0437

www.investquebec.com

26 octobre 2020